



AVIS DE COMPÉTITION
Jeux du Québec Régionaux 2024 – Lanaudière

PRÉSENTÉ PAR
CPA L'Assomption

DU : 2024/01/26

AU : 2024/01/28

N° DE SANCTION : LN-RJQ-23-023

Sanctionnée par Patinage Québec



DÉTAIL DE SANCTION – Compétition Régionale des Jeux du Québec (RJQ)

L'ASSOCIATION RÉGIONAL DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LANAUDIÈRE annonce la tenue de la compétition :
Jeux du Québec Régionaux 2024 – Lanaudière

Dates : 2024/01/26 au 2024/01/28

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions ou une des sections suivantes:

- Lanaudière

Gestionnaire de compétition :	Michel Théorêt
# Téléphone : 450-588-3687	Courriel : michel.theoret@hotmail.com
Président(e) du comité organisateur :	Michel Théorêt
# Téléphone : 450-588-3687	Courriel : michel.theoret@hotmail.com
Représentant(e) technique :	Marie-Lise Gendron / Brigitte Delisle
Spécialiste de données en chef :	Manon Larouche
Spécialiste de données informatiques :	Mario Girard

PATINAGE QUÉBEC

N° DE SANCTION : LN-RJQ-23-023

NOM DE L'HÔTE :	CPA L'Assomption
SITE INTERNET :	www.patinagelanaudiere.com
COURRIEL :	michel.theoret@hotmail.com
TÉLÉPHONE :	450-588-3687

La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Aréna du Collège de l'Assomption
150 rue Dorval,
L'Assomption , (QC) J5W 1A1

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont :

Glace 1 : 85 x 200 (Standard LNH)

3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, la région Lanaudière, CPA L'Assomption et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages et les blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.

Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel. Nombre limite : **aucune**

Aucune demande spéciale de journées et d'heure de passage ne sera retenue.

6. Inscription

Internet : Un formulaire en ligne dûment complété doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité.

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante : www.patinagelanaudiere.com

Date limite d'inscription : 2023/12/03 23:59

7. Mode(s) de paiement :

- Carte de Crédit ;

Aucun paiement après la date limite d'inscription ne sera accepté.

es droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

Aucun : Frais administratifs si retrait avant la date limite d'inscription.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscription :

95\$ par événement CPC ([Calcul des points cumulatifs](#)) en simple; (STAR 5 à Or et Pré-Juvenile à Senior)

40\$ par partenaire en couple ou en danse

9. Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

10. Système de notation

- a) Le système de calcul de points cumulatifs « **CPC** » est utilisé pour les épreuves jugées en CPC. (voir les annexes)

11. Musique

Chaque patineur ou couple de patineurs devra envoyer leur musique en format MP/ ou Wave par courriel à l'adresse suivante : arpal.music@hotmail.com avant le 15 décembre 2023. Lors de l'envoi, il est important de nommer le fichier de musique en indiquant le prénom et nom de l'athlète ainsi que le format du fichier. Exemple : Pauline_Paradis.MP3. Le titre du courriel doit être le prénom et le nom de l'athlète incluant le nom de la catégorie. Exemple : Pauline_Paradis – STAR 5 moins de 13 ans. Les concurrents doivent apporter un CD ou une clé USB de la musique en sauvegarde en cas de problématique. Le comité organisateur ne peut être tenu responsable de la qualité des produits qui lui sont transmis.

12. Accréditation des participants

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables la feuille de contenu de programme.

13. Accréditation des entraîneurs

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**
 - **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour

- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
 - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
 - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code d'éthique »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- **Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.**

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

14. Frais d'admission

Admission générale gratuite

Les patineurs auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation

15. Chaperons

Les chaperons sont autorisés dans la chambre des patineurs seulement pour les catégories suivantes : (une seule personne par participant) :

- **Aucun accompagnateur ne sera autorisé dans la chambre des patineurs.**

16. Prix

a) Volet épreuve CPC

Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

b) Volet Norme de Performance

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

c) Volet Norme de Performance avec classement

Des médailles seront remises aux 3 premiers et tous les participants recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

17. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis

18. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera disponible sur le site internet après la date limite des inscriptions.

19. Formation des groupes

Pour les catégories patinage de compétition, les groupes seront formés par un tirage au sort, selon [les règlements de Patinage Canada](#).

Pour toutes les catégories de patinage STAR, Classez les patineurs par âge et divisez-les en groupes.

Pour les catégories STAR 1 à 3 : S'il y a suffisamment de garçons, ils peuvent être groupés ensemble, peu importe leur âge (p. ex. 2 garçons ou plus). Des épreuves pour les garçons devraient avoir lieu pourvu qu'au moins 2 garçons soient inscrits à une compétition STAR.

20. Vidéo

Non disponibles

21. Photos

Non disponibles

22. Restaurants

Il n'y a pas de casse-croûte

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX et RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Pour toutes questions concernant les Jeux du Québec, veuillez-vous référer aux [Politiques de la Finale des Jeux du Québec](#).

A. CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, les [Exigences de programme de patinage](#) de chaque discipline de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie

NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)

Test requis : Avoir réussi le test Or de style libre.

Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 17 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

Identification : Avoir atteint 12 ans au 15 février qui précède la compétition
Être identifié « Espoir » au 3 février 2024

Programme libre en musique : **A Dames** 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.
D Messieurs 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

Identification : Avoir atteint 12 ans au 15 février qui précède la compétition
Être identifié « Espoir » au 3 février 2024

Programme libre en musique : **B Dames** 3 minutes +/- 10 sec.
E Messieurs 3 minutes +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ DAMES (C) ET MESSIEURS (F)

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 14 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

Identification : Avoir atteint 12 ans au 15 février qui précède la compétition
Être identifié « Espoir » au 3 février 2024

Programme libre en musique : **C Dames** 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes
F Messieurs 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

ANNEXE

PRÉ-NOVICE COUPLE (G)

- Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- Âge : Les concurrents de couple pré-novice ne doivent pas avoir atteint l'âge 18 ans avant ou lors de l'événement.
Avoir atteint 12 ans au 15 février qui précède la compétition
- Identification : Être identifié « Espoir » au 3 février 2024
- Programme libre en musique : **G Couple** 2 minutes 40 secondes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DANSE (H)

- Test requis : Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de danse ou un test de danse de niveau supérieur.
- Âge : Les concurrents de danse pré-novice ne doivent pas avoir atteint l'âge 18 ans avant ou lors de l'événement.
Avoir atteint 12 ans au 15 février qui précède la compétition
- Identification : Être identifié « Espoir » au 3 février 2024
- Programme libre en musique : **H Danse** Une danse libre d'une durée de 2 minutes +/- 10 sec.

B. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Athlètes

- Maximum: 8 entrées (10 athlètes)
Maximum de 3 entrées par catégorie par région
Minimum : 1 entrée

Entraîneur – accompagnateurs pour les catégories de patinage compétitif

- Maximum entraîneur : 3 entraîneurs
Minimum entraîneur : 1 entraîneur
Accompagnateur : 0 accompagnateur si 3 entraîneurs, 1 accompagnateur si 2 entraîneurs ou 2 accompagnateurs si 1 entraîneur

C. SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Tout entraîneur de l'équipe régionale doit être certifié Entraîneur Régional, être membre en règle de Patinage Canada et être **détenteur de la carte photo d'entraîneur professionnel à jour émise par Patinage Québec.**

Tout entraîneur personnel d'un athlète participant aux Jeux du Québec a accès, près de la patinoire (pas d'accès aux chambres) et doit satisfaire aux exigences susmentionnées.

ANNEXE

D. PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement*, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la finale régionale des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale des Jeux du Québec.
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
 - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
 - 2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs patineront à nouveau dans la même journée.

*En cas de désistement, obtenir une confirmation écrite de l'athlète (tuteur) et son entraîneur.

E. ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent respecter les exigences en matière de tests.

La date limite pour les tests est le 1er janvier précédent la compétition.

Tous les athlètes sont identifiés espoir au minimum mais pas excellence conformément à la politique-22 de Patinage Québec.

F. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'appartenance

SPÉCIFICATION PRÉ-NOVICE COUPLE ET PRÉ-NOVICE DANSE

Dans le cas des patineurs Pré-Novice Couple ou Pré-Novice Danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région où il veut concourir et il doit avertir l'autre région de son choix dès leur inscription à la finale régionale en décembre 2023. Si un patineur désire concourir dans plus d'une discipline, il peut le faire **seulement s'il représente la même région dans toutes les disciplines**. Toutes les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.

G. FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition en simple 6 catégories.

Compétition en couple et en danse 2 catégories.

H. SURCLASSEMENT

Aucun.

ANNEXE

I. SUBSTITUTION (PF - 6)

Le chef de mission devra faire une demande de substitution des athlètes et entraîneurs par courriel à **SPORTS QUÉBEC** et **PATINAGE QUÉBEC** *avant minuit la journée précédent l'arrivée des participants à chaque bloc.*

Les substitutions avant la date limite d'inscription à **SPORTS QUÉBEC** et **PATINAGE QUÉBEC** doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation dans cette catégorie selon les règles établies au paragraphe D).

Les substitutions après la date limite d'inscription à **SPORT QUÉBEC** et **PATINAGE QUÉBEC** doivent se faire dans la même catégorie.

S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies au paragraphe D).

J. EXCLUSION

Aucune exclusion.